



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 7.3) Busy : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

**Étaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Noironte : M. Bernard MADOUX Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Saône : M. Yoran DELARUE Torpes : M. Denis JACQUIN Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLIOU

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie WANLIN

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

**Mandataires :** F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, ML. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, JP. MICHAUD

**Délibération n°2016/003478**

**Rapport n°7.5 - CRR - Vote des tarifs de mise à disposition du hall partagé avec le FRAC**

## CRR - Vote des tarifs de mise à disposition du hall partagé avec le FRAC

**Rapporteur** : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission** : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Recettes internes »	Montant prévu au BP 2016 : 78 300 € (enveloppe globale). Pas de recettes prévues pour cette mise à disposition du hall FRAC. Montant de l'opération : Recettes non connues

**Résumé :**

Il est proposé de voter une tarification pour la mise à disposition du hall partagé situé côté FRAC.

Le Grand Besançon et la Région sont copropriétaires (propriété indivise 50/50) de l'espace du hall situé côté FRAC.

Les deux propriétaires souhaitent louer cet espace. Cette mise à disposition doit reposer sur une grille de tarification commune aux deux entités.

La Région et le Grand Besançon s'entendent sur le principe d'une parité d'usage et sur le droit pour chacun de percevoir les recettes des mises en location qu'il organise.

Ainsi il est proposé la grille des tarifs de location suivante :

Redevance d'occupation du hall FRAC		
Demi-journée	Journée de 9H15 à 18H (lundi uniquement)	Soirée après 18H (majoration de 20% par heure et entre 22H et 24H)
500 € TTC	1 000 € TTC	2 500€ TTC

Les tarifs ci-dessus comprennent le montant du loyer ainsi que les charges de fonctionnement (fluides 5 % du tarif, nettoyage 70€ TTC).

Les frais de surveillance et d'assistance technique s'ajoutent au montant de la location avant 11H et après 18H. Ils seront facturés à hauteur de 26€ TTC/heure.

Les organismes pouvant bénéficier du tarif réduit (50% sur le montant total de la mise à disposition) sont :

- les associations culturelles de la Région
- les établissements publics et administrations culturelles
- les établissements de l'enseignement supérieur.

**Mme C. COMTE-DELEUZE et M. J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, l'abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette grille tarifaire de mise à disposition du hall du FRAC.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçue le 22 DEC. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU

1<sup>er</sup> Vice-Président